

1484 (XV). Admission de la République de Côte-d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 23 août 1960, recommandant l'admission de la République de Côte-d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies¹⁷,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Côte-d'Ivoire¹⁸,

Décide d'admettre la République de Côte-d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1485 (XV). Admission de la République du Tchad à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 23 août 1960, recommandant l'admission de la République du Tchad à l'Organisation des Nations Unies¹⁹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Tchad²⁰,

Décide d'admettre la République du Tchad à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1486 (XV). Admission de la République du Congo (Brazzaville) à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 23 août 1960, recommandant l'admission de la République du Congo (Brazzaville) à l'Organisation des Nations Unies²¹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Congo (Brazzaville)²²,

Décide d'admettre la République du Congo (Brazzaville) à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1487 (XV). Admission de la République gabonaise à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 23 août 1960, recommandant l'admission de la République gabonaise à l'Organisation des Nations Unies²³,

Ayant examiné la demande d'admission de la République gabonaise²⁴,

Décide d'admettre la République gabonaise à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1488 (XV). Admission de la République centrafricaine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 23 août 1960, recommandant l'admission de la République centrafricaine à l'Organisation des Nations Unies²⁵,

Ayant examiné la demande d'admission de la République centrafricaine²⁶,

Décide d'admettre la République centrafricaine à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1489 (XV). Admission de la République de Chypre à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 24 août 1960, recommandant l'admission de la République de Chypre à l'Organisation des Nations Unies²⁷,

Ayant examiné la demande d'admission de la République de Chypre²⁸,

Décide d'admettre la République de Chypre à l'Organisation des Nations Unies.

*864ème séance plénière,
20 septembre 1960.*

1490 (XV). Admission de la République du Sénégal à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 1960, recommandant l'admission de la République du Sénégal à l'Organisation des Nations Unies²⁹,

Ayant examiné la demande d'admission de la République du Sénégal³⁰,

Décide d'admettre la République du Sénégal à l'Organisation des Nations Unies.

*876ème séance plénière,
28 septembre 1960.*

1491 (XV). Admission de la République du Mali à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 28 septembre 1960, recommandant l'admission de la République du Mali à l'Organisation des Nations Unies³¹,

¹⁷ *Ibid.*, document A/4456.

¹⁸ *Ibid.*, document A/4433.

¹⁹ *Ibid.*, document A/4457.

²⁰ *Ibid.*, document A/4436.

²¹ *Ibid.*, document A/4458.

²² *Ibid.*, document A/4435.

²³ *Ibid.*, document A/4459.

²⁴ *Ibid.*, document A/4441.

²⁵ *Ibid.*, document A/4460.

²⁶ *Ibid.*, document A/4451.

²⁷ *Ibid.*, document A/4462.

²⁸ *Ibid.*, document A/4438.

²⁹ *Ibid.*, document A/4513.

³⁰ *Ibid.*, document A/4511.

³¹ *Ibid.*, document A/4514.